Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FORMULA 1262

Numéro de la matière 221635C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société Zep Inc.

Adresse 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937 fiche technique Pour toute urgence médicale Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés

Pour toute urgence liée au CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	liquide	
Couleur	ambre, clair	
Odeur	forte, de solvant, type hydrocarbure	

Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4 Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4 Corrosion cutanée : Catégorie 1A Lésions oculaires graves : Catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules : Catégorie 2

germinales

Cancérogénicité : Catégorie 1B Toxicité spécifique pour : Catégorie 2

certains organes cibles exposition unique

Toxicité spécifique pour

: Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central) certains organes cibles -

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



santé





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 ÈN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
dichlorométhane	75-09-2	>= 60 - < 80
acide formique	64-18-6	>= 5 - < 10
phénol	108-95-2	>= 5 - < 10
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	68584-22-5	>= 1 - < 5
alpha-(Nonylphényl)-omega-	51811-79-1	>= 1 - < 5
hydroxypoly(oxyéthylène), phosphate		
solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

En cas d'ingestion

: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation, brûlures et douleur.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou vertiges.

Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure la désorientation; des vertiges; et de la confusion. Peut progresser vers une perte de conscience, une paralysie et des convulsions.

Les effets aigus de la toxicité spécifiques à l'organe cible varieront selon le type d'exposition (oral, cutané ou inhalation), l'organe ou le système affecté, et toute condition médicale préexistante. Les symptômes peuvent comprendre des difficultés respiratoires, une douleur abdominale, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des vomissements, une dépression du système nerveux central, une vision trouble, des crises épileptiques, et une perte de conscience - potentiellement mortelle.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la bouche et de la gorge.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer le cancer.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins

: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Consulter un spécialiste du traitement antipoison

immédiatement en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités ou en cas de contacts avec de grandes parties du corps.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Composés chlorés Composés du phosphore

phosgène

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de

diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

Prevoir un renouvellement d'air et/ou une ventila

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Agents oxydants

Conserver à l'écart des métaux.

À conserver à l'abri des bases et des alcalis.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dichlorométhane	75-09-2	TWA	50 ppm 174 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	25 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 174 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
acide formique	64-18-6	TWA	5 ppm 9.4 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	10 ppm 19 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL
		STEL	10 ppm	CA BC OEL
		VECD	10 ppm 19 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP	5 ppm 9.4 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
		STEL	10 ppm	ACGIH
phénol	108-95-2	TWA	5 ppm 19 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 ppm	CA BC OEL

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

VEMP	5 ppm 19 mg/m3	CA QC OEL
TWA	5 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologique	Heure d'échanti llonnage	Concentrati on admissible	Base
DICHLOROMETHANE	75-09-2	Dichloromét hane	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositi on ait cessé)	0.3 mg/l	ACGIH BEI
PHENOL	108-95-2	Phénol	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'expositi on ait cessé)	250 mg/g créatinine	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Écran facial

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : ambre, clair

Odeur : forte, de solvant, type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 40.6 °C

Point d'éclair

ne forme pas d'étincelles Pas de flash à ébullition

Taux d'évaporation : > 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: 23 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 12 %(V)

Pression de vapeur : 272 hPa

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.23 g/cm3

Masse volumique apparente

: Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Solubilité dans d'autres

solvants

: miscible

Solvant: <** Phrase language not available: [FR] CUST -

ZEP.000276 **>

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Matières incompatibles : Oxydants

Métaux Bases

Produits de décomposition

dangereux

: Phosgène

Oxydes de carbone

Chlorure d'hydrogène gazeux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les symptômes peuvent inclure une dépression du système nerveux central, entraînant des maux de tête, nausées et/ou

vertiges.

Les symptômes d'une surexposition peuvent inclure la désorientation; des vertiges; et de la confusion. Peut

progresser vers une perte de conscience, une paralysie et des

convulsions.

Les effets aigus de la toxicité spécifiques à l'organe cible varieront selon le type d'exposition (oral, cutané ou

inhalation), l'organe ou le système affecté, et toute condition médicale préexistante. Les symptômes peuvent comprendre des difficultés respiratoires, une douleur abdominale, des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des vomissements, une dépression du système nerveux central, une vision trouble, des crises épileptiques, et une perte de

conscience - potentiellement mortelle.

Les symptômes comprennent l'essoufflement, une toux

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

sèche, et une irritation du nez, des yeux, des lèvres, de la

bouche et de la gorge.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Peut provoquer le cancer.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Consulter un spécialiste du traitement antipoison

immédiatement en cas d'ingestion ou d'inhalation de grandes quantités ou en cas de contacts avec de grandes parties du

corps.

Cancérogénicité:

IARC Group 2A: Cancérigène probable pour l'Homme

dichlorométhane 75-09-2

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

dichlorométhane 75-09-2

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 905.08 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë : 19.8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : 4,313 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau Composants:

phénol:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1.46

octanol/eau

solvant naphta aromatique lourd (pétrole) : Coefficient de partage: n- : log Pow: 4.2

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique supplémentaire

 Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN2922, CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., (PHENOL, FORMIC ACID), 8, (6.1), II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN2922, CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S., (PHENOL, FORMIC ACID), 8, (6.1), II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN2922, Corrosive liquid, toxic, n.o.s., (PHENOL, FORMIC ACID), 8, (6.1), II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN2922, Corrosive liquid, toxic, n.o.s., (PHENOL, FORMIC ACID), 8, (6.1), II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN2922, Corrosive liquids, toxic, n.o.s., (PHENOL, FORMIC ACID), 8, (6.1), II

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

Version 3.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS **TSCA** Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger





Corrosion



d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition

Version 3.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	3.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.